



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques  
Interministérielles et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement**

Auxerre, le

**19 DEC. 2023**

**Commission de suivi de site  
de l'installation exploitée par la société DAVEY BICKFORD à Héry  
Site Seveso Seuil Haut**

**Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2023 à 14 h 30  
présidée par Madame Pauline GIRARDOT, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne**

**Étaient présents :**

- **Collège « administrations de l'État »**
- Monsieur François DONNY, inspecteur de l'environnement de l'Unité interdépartementale (UiD) Nièvre/Yonne de la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté.
- **Collège « Élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale »**
- Monsieur Serge GAILLOT, vice-président de la Communauté de communes Serein et Armance,
- Monsieur Dominique DELAGNEAU, maire de Hauterive,
- Madame Corinne CORNELIS, conseillère municipale de Héry,
- Monsieur Daniel HENRY, conseiller municipal de Seignelay.
- **Collège « Associations de protection de l'environnement »**
- Madame Nicole CAILLON, représentant l'association Yonne Nature Environnement.
- **Collège « Exploitants de l'installation classée »**
- Monsieur Eric MOREAU, Directeur de site, société DAVEY BICKFORD,
- Madame Séverine GAUTREAU, ingénieure HSE de la société DAVEY BICKFORD,
- Madame Bérengère PERRIN, responsable entreprises extérieures et situations d'urgence, société DAVEY BICKFORD.
- **Collège « Salariés de l'installation classée »**
- Monsieur Guy MASSAMBA, technicien, société DAVEY BICKFORD.

### **Assistaient à la réunion en qualité d'experts :**

- Lieutenant Cyrille DAUJON, du Service départemental d'incendie et de secours,
- Monsieur Christophe GALET, directeur des sécurités, préfecture.

### **Assistaient à la réunion :**

- Madame Élisabeth DUMONT, chef du bureau de l'environnement, préfecture,
- Monsieur Arnaud CHARVET, adjoint au chef du bureau de l'environnement, préfecture.

Madame la Secrétaire générale remercie les membres de la Commission de suivi de site (CSS) pour leur présence.

Elle propose d'examiner l'ordre du jour.

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

### **2) Présentation de l'activité de l'établissement au cours de l'année 2022 et bilan des mesures de sécurité**

*Le document joint en annexe sert de support à l'exposé.*

Madame GAUTREAU présente l'évolution du chiffre d'affaires 2020-2022, dont le détail donne :

- 2020 : 84 millions d'euros ;
- 2021 : 97 millions d'euros ;
- 2022 : 99 millions d'euros.

Sur la période, les effectifs ont peu varié.

#### **2.1 Présentation des éventuelles modifications apportées au site**

Il n'est relevé aucune modification au niveau des activités à risque d'accident majeur (ni nouveau scénario, ni nouvelle substance).

#### **2.2 Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques**

##### **2.2.1 Actions organisationnelles**

L'entreprise travaille à apporter une formation spécifique des opérateurs à leur poste, en se concentrant sur les MMR.

Par ailleurs, deux exercices significatifs ont été menés en 2022, et le manuel SGS a bénéficié d'une mise à jour afin de centraliser toute l'information pertinente.

La mise en application des arrêtés et décrets « Lubrizol » a fait l'objet d'une attention particulière. Enfin, le PLU de la commune d'Héry a été intégré dans les processus.

### 2.2.2 Actions techniques

Même si le contexte d'exploitation reste inchangé, les MMR et l'investissement dans la formation du personnel sont constamment réévalués et adaptés à l'évolution de la situation.

## 2.3 Bilan du système de gestion de la sécurité

### 2.3.1 Organisation, formation

Une révision de sécurité s'est tenue, comme chaque début d'année, le 22 février 2022.

Cette revue de direction a notamment porté sur l'organisation des formations. Concernant le personnel impliqué dans la prévention et le traitement des accidents majeurs, un suivi rigoureux est réalisé au moyen de fiches de fonction. Pour certains postes clés, des fiches réflexes adaptées ont été développées et mises en place. Par ailleurs, des formations spécifiques sont proposées, incluant une dimension pratique.

L'application informatique « Polyvalence » assure, de façon dynamique et interactive, le suivi et le contrôle de l'ensemble des formations dispensées, ainsi qu'une visibilité sur les compétences et les qualifications apportées par chacun.

L'outil WINLASSIE permet l'adaptation des formations aux besoins réels et intègre un système d'évaluation « à froid ».

Le logiciel utilisé pour le suivi de la formation gère également la participation des sociétés extérieures intervenant sur le site (visiteurs, sous-traitants et autres). À tous, indistinctement, un film portant un message de sécurité est diffusé.

Tous les visiteurs sans exception se voient affectés, le temps de leur présence sur le site, des accompagnateurs garants de la sécurité. Pour les sociétés extérieures travaillant sur le site, des mesures de prévention obligatoires sur le sol français sont imposées, telles que l'obtention d'un permis de travail. Ce dernier permet d'identifier l'ensemble des risques liés à leurs activités et de gérer la co-activité entre plusieurs sous-traitants, de même qu'entre eux et le personnel de l'entreprise.

En 2022, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un plan de formation détaillé pour les sous-traitants, en particulier ceux identifiés comme susceptibles d'être impliqués dans la prévention et le traitement des incidents.

Enfin, un système de rappels de sécurité a été mis en place. Effectué tous les trois mois, il a représenté, en 2022, 1 402 lectures de consignes.

### 2.3.2 Identification et évaluation des risques d'accident

En 2022, de nouveaux risques ont été identifiés, mais les processus et installations susceptibles de les favoriser n'ont pas ou peu évolué.

Pour information, un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques en vue d'alimenter le site, initié en 2022, sera plus amplement détaillé dans le courant de l'année 2023.

Monsieur DELAGNEAU s'enquiert de l'avancée du projet.

Madame GAUTREAU précise que ce dernier ne se situe pas à l'intérieur du site actuel, mais à proximité. Si la zone en question recèle des activités pyrotechniques, ainsi que des dépôts et stockages, ces activités ne présentent toutefois pas de risque immédiat.

Des dérogations ont été sollicitées auprès de la préfecture, le site empiétant sur le périmètre d'entreprises avoisinantes. La zone, choisie dans une optique de minimisation des risques, a fait l'objet d'une étude minutieuse de la DREAL. Le risque associé a été évalué et documenté en détail.

### 2.3.3 Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

L'exploitation régulière des activités est examinée attentivement, de même que les phases de démarrage et d'entretien. À ce jour, l'évolution de l'activité de l'entreprise et les modifications apportées n'ont pas entraîné de hausse significative des risques d'accident majeur.

En ce qui concerne les risques associés au vieillissement des installations, la vigilance reste constante depuis la dernière crise, en 2019. Des MMRi identifient les installations susceptibles de générer un risque majeur, lesquelles font alors l'objet d'un suivi rigoureux, au moyen de fiches.

L'établissement dispose d'un contrôleur de débit, instrument sans lequel la production ne pourrait se poursuivre (d'où l'importance d'en garantir toujours le fonctionnement optimal).

### 2.3.4 Conception et gestion des modifications

Trois niveaux d'analyse sont employés. Le premier consiste dans une procédure générale de suivi des modifications impliquant des rencontres régulières avec les services, notamment ceux des infrastructures et de l'industrialisation. Toute évolution en cours, tout projet est examiné afin d'en évaluer les impacts potentiels sur les activités à risque d'accident majeur. Cette démarche garantit que les tonnages et l'utilisation des zones techniques respectent les normes établies.

Dans le cadre du bilan 2022, un travail a été réalisé sur l'autonomie du séchoir, dans une opération visant à remplacer et moderniser l'équipement.

Tous les paramètres de sécurité ont été soigneusement vérifiés, en particulier ceux liés aux arrêts de processus en cas de problèmes ou de variations de température.

Des études de sécurité du travail menées auprès des bâtiments non directement liés aux risques d'accident majeur ont conclu à une absence de changement par rapport au risque d'accident. Qui plus est, l'« Étude de Sécurité du Travail », produite en 2022, a été validée par l'inspection du travail et l'inspecteur des explosifs, actant un remaniement notable dans la gestion de la sécurité au sein de l'établissement.

Par ailleurs, 51 consignes de sécurité ont été actualisées et modifiées. Il est noté qu'au niveau des analyses de sécurité, certaines modifications mineures ne nécessitant pas la rédaction d'un document officiel contribuent néanmoins à l'architecture de sécurité globale.

### 2.3.5 Gestion des situations d'urgence

Deux exercices POI avec évacuation totale du site se sont déroulés les 15 mai et 23 décembre 2022. Des exercices en collaboration avec la préfecture et d'autres organismes sont également prévus.

L'accent a été mis sur les procédures d'accueil d'urgence. En effet, les collaborateurs de l'accueil sont souvent les premiers à répondre en cas d'événement imprévu. Il apparaît donc crucial qu'ils disposent d'informations précises et sachent réagir rapidement pour activer les mesures d'urgence nécessaires. Ainsi, des exercices courts leur sont régulièrement proposés concernant la gestion des appels, l'évacuation des personnes et la prise de contact avec les autorités et la direction.

Madame la Secrétaire générale demande si des exercices ont été réalisés avec la préfecture.

Monsieur GALET répond que de tels exercices vont être programmés en 2024.

Madame GAUTREAU explique que ces exercices ont permis de dégager les futures actions à mener, en prenant en compte la nécessité d'une communication efficace, spécialement dans le cas de lignes téléphoniques surchargées.

Le numéro d'urgence interne (le 9) a été rappelé. En outre, le numéro d'astreinte de la préfecture débouchant d'abord sur une boîte vocale, il convient de s'assurer qu'en situation, le personnel ne raccroche pas, mais patiente jusqu'au décroché.

Madame la Secrétaire générale précise qu'il s'agit d'un automate qui permet d'être mis en relation avec le standard de la préfecture. Le numéro d'astreinte du Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) sera communiqué à l'entreprise.

Madame GAUTREAU évoque la nécessité de créer une fiche réflexe en ce qui concerne, principalement, les références de production.

Concernant l'accident de livraison, le travail important mené en 2022 est en cours de finalisation en 2023. Après un début marqué par le manque de directives claires, des guides professionnels publiés début 2023 ont contribué à préciser les actions de l'entreprise, notamment sur trois thèmes principaux : la rédaction de mesures d'activation, les mesures de remise en état et l'orientation des prélèvements après un accident.

Un autre point important concerne la tenue d'un état des stocks, y compris des matières combustibles non dangereuses. En cas d'incendie, informer rapidement les autorités sur les éléments susceptibles de brûler s'avère en effet décisif. Une liste détaillée, en poids plutôt qu'en unités, a donc été produite, indiquant précisément les quantités de matériaux et leur localisation.

### 2.3.6 Surveillance des performances

L'entreprise se concentre sur deux grands axes : les audits MMR et les fiches AIA.

Les audits MMR, avec un taux de réalisation de 100 % en 2022, ont permis de vérifier le respect des procédures établies. Sur la base des résultats obtenus, deux types d'actions sont menées :

- les actions prioritaires : un seul cas de non-conformité en 2022 (dépassement de charge autorisée dans une alvéole de stockage) ;
- les actions non prioritaires : 46 actions, dont 54 % réalisés à ce jour.

Ces données sont utilisées pour signaler tout incident potentiel, y compris les accidents liés à l'ergonomie, afin d'assurer la sécurité et le bien-être du personnel sur le site.

### 2.3.7 Audits/Inspections DREAL

Lors de l'inspection DREAL du 18 août 2022, portant sur le thème de la sécheresse, un relevé journalier des consommations d'eau a été demandé, lequel a aussitôt été mis en place par l'entreprise.

Une autre inspection a eu lieu le 25 octobre 2022, principalement concernant les sous-traitants et les suites données à l'inspection de 2021. À cette occasion, des fiches de constat ont été créées, délivrant une information sur la formation des entreprises extérieures et les améliorations apportées.

### 2.4 Bilan des incidents et accidents

En 2022, aucun événement majeur n'a été recensé. De plus, 290 fiches ont été enregistrées, portant sur des incidents mineurs en matière de sécurité, d'environnement et de sûreté.

### 2.5 Programme d'objectifs et réduction des risques

L'objectif de l'entreprise pour 2023 consiste à conserver la même organisation qu'en 2022, en réalisant les actions suivantes :

- audits MMR ;
- actions à la suite d'audits MMR ;
- réexamen de l'EDD ;
- rédaction des compléments du POI.

Les actions techniques envisagées sont les suivantes :

- remplacement des automates du séchoir à pentrite ;
- intégration de nouvelles lignes de production : ligne d'enduction, bobineuse ;
- construction d'un nouveau bâtiment pour les services administratifs ;
- finalisation du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

L'intégration de nouvelles lignes est encore en phase d'étude. Quant à la construction du nouveau bâtiment pour les services administratifs, elle est en cours de finalisation.

## **3) Visites d'inspection des 10 août et 25 octobre 2022**

### 3.1 Problématique de la sécheresse

Monsieur CUARTIELLES revient sur l'inspection du 18 août 2022, dont le thème était la sécheresse et qui avait identifié une non-conformité liée au contrôle quotidien de la consommation d'eau en période de crise.

Madame GAUTREAU attire l'attention sur le fait que l'entreprise a adapté ses mesures et ses protocoles en conséquence.

Monsieur CUARTIELLES confirme ce point. L'inspection du 25 octobre 2022 avait par ailleurs entériné que les questions soulevées en 2021 avaient été suivies d'effet, notamment en ce qui concerne les demandes de modification et de mise à jour.

### 3.2 La sous-traitance

Si aucun problème majeur n'a été identifié sous cette rubrique, une formalisation accrue des prestations des sous-traitants reste à réaliser.

Madame GAUTREAU en convient. Elle précise que, concernant le pôle risque accidentel, des inspections prévues pour le premier semestre de l'année ont dû être reportées et se dérouleront les 10 et 11 décembre 2023.

#### **4) Point sur la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2023 relatives à la maîtrise des prélèvements d'eau**

##### 4.1 La consommation en eau de l'entreprise

Concernant les prélèvements d'eau, si la consommation de l'entreprise a représenté environ 53 millions de mètres cubes en 2022, la volonté pour 2023 consiste à la faire passer sous les 40 millions. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place, notamment en passant à des équipements à circuit fermé et en sensibilisant le personnel.

Madame GAUTREAU rapporte qu'un travail a également été effectué avec la préfecture pour un diagnostic des consommations d'eau. Un des objectifs de l'étude consiste à explorer de nouvelles solutions, comme l'utilisation d'eau pluviale et le recyclage.

Elle précise qu'une réflexion est en cours sur des pistes d'économie d'eau au moyen des équipements actuels, incluant le recours à l'eau de pluie.

Madame la Secrétaire générale de la préfecture demande quelles sont les mesures déjà mises en œuvre.

Madame GAUTREAU explique que, outre les points déjà évoqués (sensibilisation et circuits fermés), et parmi plusieurs autres initiatives, l'une porte sur le réseau communal d'eau : assez étendu et vétuste, ce dernier a demandé de nombreuses réparations depuis fin 2021. Par ailleurs, des dispositifs de réduction de la consommation, tels que des boutons-poussoirs sur les robinets, ont été installés. Les économies réalisées sont significatives. D'autres améliorations sont envisagées, dont la conversion de nouveaux équipements en circuit fermé.

##### 4.2 Possibilité de réutiliser les eaux usées après traitement

L'entreprise envisage effectivement cette option permise par une évolution récente de la réglementation.

#### **5) Questions diverses**

- Traitement des déchets d'explosifs

Monsieur DELAGNEAU revient sur la question de la fumée noire émise lors de la combustion des déchets de munitions et demande aux représentants de la société Davey Bickford si des progrès ont été réalisés pour résoudre ce problème.

Monsieur MOREAU affirme que cette préoccupation est prise très au sérieux. Différentes pistes sont explorées pour réduire l'impact visuel et environnemental de cette pratique. L'approche de l'entreprise consiste à agir de façon encadrée et prudente, surtout en ce qui concerne la gestion des déchets explosifs.

Madame la Secrétaire générale demande quels moyens sont envisagés pour réduire ou limiter ces émissions.

Monsieur MOREAU répond qu'une tendance à la baisse a déjà été obtenue grâce à des pratiques améliorées et des technologies plus propres. Au niveau du syndicat, une collaboration avec d'autres industriels est impulsée pour partager des solutions innovantes. L'entreprise est preneuse de toute méthode tendant à améliorer ses pratiques et croit dans les débouchés futurs des nouvelles réglementations et technologies.

Madame GAUTREAU ajoute que l'entreprise se donne pour objectif de rester à la pointe de la technologie et des réglementations. Des prestataires externes sont recherchés pour traiter les substances non gérables en interne, dans le respect des lois et des normes de sécurité.

- Contrôle des poteaux d'incendie

Lieutenant DAUJON alerte quant au dépassement de la période de validité réglementaire des poteaux d'incendie, tant publics que privés, les derniers contrôles remontant au 24 novembre 2020 pour une validité de trois ans.

Madame PERRIN précise que le contrôle des poteaux d'incendie entre dans le cadre d'une convention distincte de celle établie avec la commune.

Lieutenant DAUJON affirme que les contrôles techniques périodiques, notamment ceux mesurant le débit, sont obligatoires tous les trois ans. Une reconnaissance annuelle, moins approfondie, est en outre réalisée.

Madame la Secrétaire générale annonce que les services de la préfecture veilleront à ce que toutes les procédures nécessaires soient suivies et communiquées de manière appropriée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h 30.

La Sous-préfète  
Secrétaire générale,  
Présidente de séance



Pauline GIRARDOT

## Annexe : Liste des acronymes, symboles chimiques et appellations techniques

APC : arrêté préfectoral complémentaire  
APMD : arrêté préfectoral de mise en demeure  
APMU : arrêté préfectoral de mesures d'urgence  
ARS : agence régionale de santé  
ATMO Franche-Comté : association agréée par le ministère chargé de l'environnement à qui sont confiées les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région  
BARPI : Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels  
CADA : commission d'accès aux documents administratifs  
CHSCT : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail  
CLM4 : tétrachlorure de carbone  
CMR : cancérigène mutagène reprotoxique  
CO : monoxyde de carbone  
CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques  
COT : carbone organique total  
COV : composés organiques volatils  
Cr6+ : chrome VI  
CSSCT : Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (remplace le CHSCT)  
CTNIIC : Comité Technique National de l'Inspection dans l'Industrie Chimique  
DCE : défense contre l'incendie  
DCE : dichloroéthane  
DCO : demande chimique en oxygène  
DDT : direction départementale des territoires  
EDD : étude de danger  
EQRS : évaluation quantitative du risque sanitaire  
ERP : établissement recevant du public  
ESP : équipement sous pression  
GLI : gaz liquéfié inflammable  
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques  
HCl : acide chlorhydrique  
HCT : hydrocarbures totaux  
HF : acide fluorhydrique  
Hg : mercure  
HSE : hygiène sécurité environnement  
ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement  
ISO 14001 : certification environnement  
ISO 50001 : certification management de l'énergie  
ISO 9001 : certification qualité  
I-TEQ : système d'Équivalence Toxique International

LQ : limite de quantification

Lubrizol 1 (2013) : perte de gaz odorant (mercaptan, utilisé pour odoriser le gaz naturel)

Lubrizol 2 (2019) : incendie suite à effet domino d'une entreprise voisine

MMR : mesure de maîtrise des risques

MMRi : mesure de maîtrise des risques instrumentée

NOx : oxydes d'azote

OHT : unité de traitement par incinération des déchets (organiques chlorés/fluorés)

OSHAS 18001 : certification Management de la santé et de la sécurité au travail

PC : poste de commandement

PCB : Polychlorobiphényle

PCDD : dioxines

PCDD/F : dioxines/furanes

PCDF : furanes

Pg : picogramme (millième de milliardième de gramme)

PMII : plan de modernisation des installations industrielles

POC : produits organiques chlorés

POF : produits organiques fluorés

POI : plan d'opération interne

PPI : plan particulier d'intervention

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PVDF : fluorure de polyvinylidène, ou difluorure de polyvinylidène

REACH : en français, enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques

RSDE : recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau

SGS : système de gestion de la sécurité

SIR : Service d'Inspection Reconnu

SO2 : dioxyde de soufre

UIC : union des industries chimiques

VC1 : chlorure de vinyle

VDC : chlorure de vinylidène

VTR : valeurs toxicologiques de référence